



Edition : 09 mars 2026 P.104-105

Famille du média : Médias spécialisés

grand public

Périodicité : Hebdomadaire

Audience : 1498000



Journaliste : Isabelle Gravillon

Nombre de mots : 837

■ Télé Star & ma santé

Épilation au laser Quels sont les risques ?

Pour réduire durablement la pilosité, la solution de l'épilation au laser est tentante... mais pas exempte de risques comme l'explique la dermatologue Audrey Melin.

Même lorsqu'il est utilisé à des fins esthétiques, le laser n'est pas un outil anodin : c'est une technologie médicale puissante, dont l'usage sur la peau humaine exige rigueur et professionnalisme. «Le principe de l'épilation laser repose sur le fait que l'énergie lumineuse du laser est absorbée par la mélanine, présente dans le poil, et transformée ensuite en chaleur. Celle-ci va altérer durablement les structures essentielles du follicule pileux – l'ensemble biologique qui fabrique le poil – ce qui permet de freiner durablement la repousse», explique le Dr Audrey Melin, dermatologue et membre du bureau de la Société française des lasers en

dermatologie (SFLD)*. Si des effets secondaires apparaissent, ils sont le plus souvent bénins et transitoires : une sensation de chaleur sur la zone épilée, des picotements. «Il peut aussi survenir une folliculite – des petits boutons – liée à une réaction inflammatoire autour du follicule pileux après la destruction thermique du poil. Elle est rare et disparaît spontanément en quelques jours», décrit la médecin.

BRÛLURES ET CICATRICES

Mais parfois, de vraies complications surviennent : le laser provoque des brûlures qui peuvent laisser des cicatrices indélébiles sous forme de taches foncées (hyperpigmentation) ou claires (hypopigmentation). «Cela arrive quand l'épiderme

Il faut opter pour des machines dernière génération.



a absorbé trop de chaleur. Ces complications peuvent être provoquées par un défaut de refroidissement cutané, ou bien des paramètres inadaptés – notamment sur les phototypes foncés – ou encore une exposition solaire récente avant la séance, avance le Dr Melin. Dans ces deux derniers cas, la quantité de mélanine présente dans l'épiderme est élevée. Résultat, l'épiderme – au même titre que le poil – va absorber plus d'énergie. D'où des risques de brûlures si le réglage du laser n'a pas été adapté.

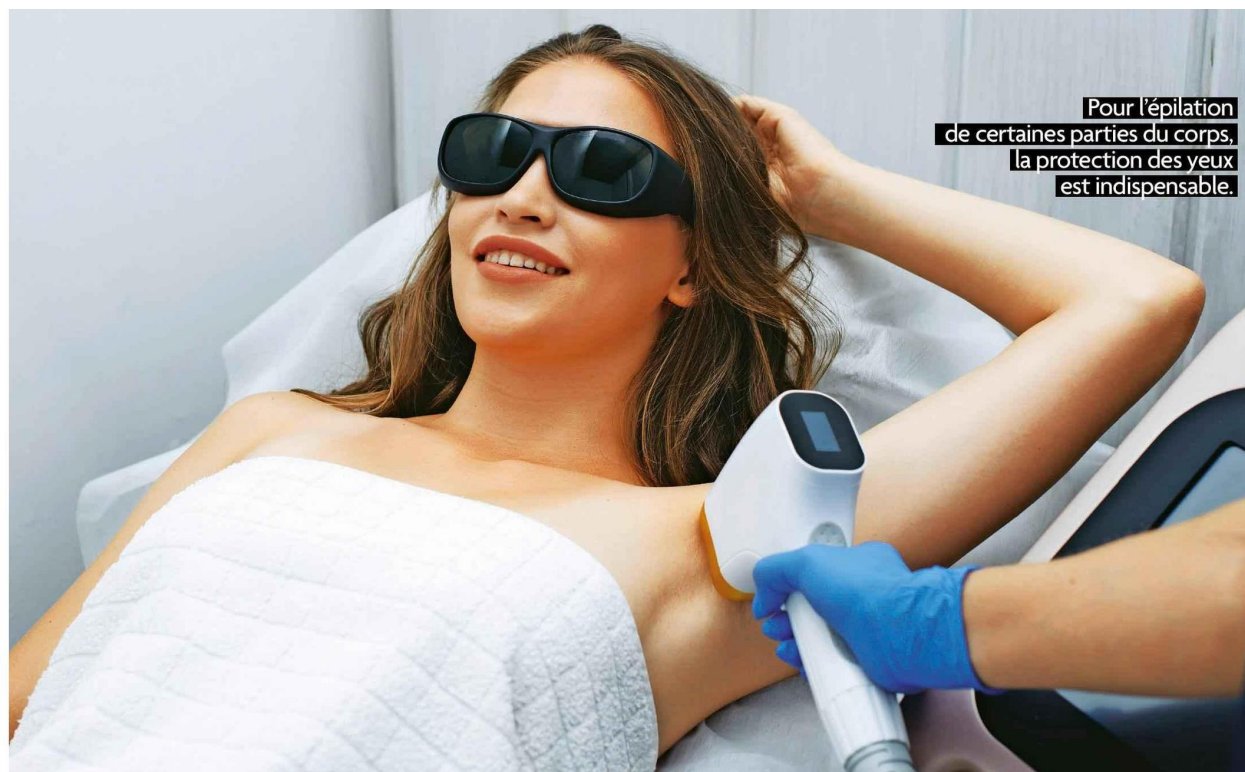
MAUVAISES PROTECTIONS

Autre contexte d'apparition de brûlures : lorsque le laser épilatoire est dirigé sur des zones à ne

pas traiter ou nécessitant une vigilance particulière. «Il peut s'agir d'un tatouage, d'une dermatose inflammatoire active comme l'eczéma ou l'herpès, d'une peau fragilisée par certains traitements dermatologiques, d'un hématoïme ou encore d'un grain de beauté qui ne doit jamais être traité», explique la dermatologue. Même si cela est rare, il peut également arriver que la cornée et la rétine soient brûlées par le faisceau laser. «Ces accidents se produisent quand les yeux sont mal protégés. Pour une épilation sur le visage, il est impératif de porter des coques protectrices. Et pour des épilations sur d'autres zones (bras, aisselles), le port de lunettes équipées d'un



La folliculite est un phénomène rare et sans gravité.



Pour l'épilation de certaines parties du corps, la protection des yeux est indispensable.

filtre spécifique est obligatoire afin d'éviter tout risque lié à une réflexion accidentelle du faisceau», précise-t-elle.

BIEN CHOISIR SON PRATICIEN

Le seul moyen d'éviter ces complications est d'opter pour un praticien sérieux, bien équipé (laser réglable sur plusieurs longueurs d'onde) et respectueux de toutes les bonnes pratiques. «Avant de débiter un traitement, un interrogatoire médical complet doit être mené afin de faire le point sur les médicaments qui sont pris, les éventuelles allergies et maladies de peau, ou encore s'assurer qu'une femme n'est pas enceinte (c'est une contre-indication).

Une information claire et complète doit être délivrée sur les précautions à prendre, en particulier vis-à-vis du soleil (aucune séance ne doit être réalisée sur une peau bronzée). Un devis est établi et un délai de réflexion laissé à la personne», détaille le Dr Melin. Si votre premier contact avec le professionnel choisi ne se déroule pas ainsi, méfiance ! Pendant longtemps, l'utilisation du laser épilatoire



a été considérée comme un acte strictement médical, ne pouvant relever que des médecins. Mais, depuis 2024, un décret a élargi l'autorisation de cette pratique aux infirmiers diplômés d'État et aux professionnels de l'esthétique, à condition qu'ils aient suivi une formation (douze heures de théorie et treize heures de pratique). «Cette formation est une première étape utile mais ne permet pas à elle seule de garantir une expertise complète. La maîtrise du laser suppose une connaissance approfondie de la peau, de ses réactions, du suivi post-traitement et de la gestion des complications éventuelles», souligne l'experte. C'est pourquoi il peut être

préférable d'opter pour un praticien exerçant dans un centre assurant une supervision médicale.

ATTENTION AUX ARNAQUES

En revanche, toute personne proposant une épilation au laser à des tarifs anormalement bas et sans transparence doit alerter. «Il est essentiel de pouvoir vérifier la formation du praticien tout comme la conformité du matériel utilisé : il doit répondre aux normes européennes et bénéficier d'une maintenance régulière», conclut la dermatologue. ●

Par Isabelle Gravillon

*La SFLD propose sur son site <https://www.laser-et-peau.com> un annuaire de médecins laséristes engagés à respecter sa charte éthique.